

# PLACE DE LA SANTÉ

Conférence Citoyenne

## CONFÉRENCE CITOYENNE SUR L'AIDE, L'ENTRAIDE ET LES SOLIDARITÉS

Avis

05/12/2021



## Table des matières

I. Préambule .....	4
II. Les ambitions de notre conférence citoyenne.....	5
III. Faire de l'entraide une valeur à transmettre et faire du lien social une cause nationale .7	
III.1. Proposition 1 : Lutter contre l'isolement social, toutes générations confondues .....	7
III.2. Proposition 2 : Permettre l'éveil à l'entraide en milieu scolaire.....	8
III.3. Proposition 3 : Réduire la fracture numérique .....	9
III.4. Proposition 4 : Développer et accompagner le lien social en prison .....	9
IV. Créer du lien entre les aidés et les personnes qui aident.....	11
IV.1. Proposition 5 : Développer des actions solidaires valorisantes pour les aidés .....	11
IV.2. Proposition 6 : Faciliter le recours aux aides .....	11
IV.3. Proposition 7 : Encourager les actes personnels désintéressés de solidarité, soutenir les personnes qui souhaitent s'engager .....	12
IV.4. Proposition 8 : Créer un revenu de subsistance pour tous .....	12
V. Soutenir le mouvement associatif, vivier de solidarité .....	14
V.1. Proposition 9 : Apporter un soutien financier aux associations en lien avec la solidarité.....	14
V.2. Proposition 10 : Renforcer la collaboration entre les associations .....	15
V.3. Proposition 11 : Valoriser et communiquer autour des actions associatives solidaires .....	15
V.4. Proposition 12 : Soutenir le bénévolat pour soutenir les associations .....	16
VI. La confiance dans le système politique, socle de lien social .....	17
VI.1. Proposition 13 : Renforcer la confiance dans les institutions pour renforcer la solidarité.....	17
VI.2. Proposition 14 : Harmoniser et simplifier la distribution des aides et allocations sociales .....	17
VII. Un système économique et financier comme levier de développement des solidarités .....	19
VII.1. Proposition 15 : Créer des indicateurs économiques prenant en compte les richesses sociales .....	19
VII.2. Proposition 16 : Renforcer la fiscalité solidaire .....	19
VII.3. Proposition 17 : Inciter à la Responsabilité sociale des entreprises .....	20
VII.4. Proposition 18 : Défendre une société du temps libéré.....	20



VII.5. Proposition 19 : Mieux inclure les personnes éloignées de l'emploi dans les entreprises .....	20
VIII. La solidarité internationale.....	21
VIII.1. Proposition 21 : Asile climatique et solidarité climatique.....	21
VIII.2. Proposition 22 : Financement et coopération associative de la solidarité internationale.....	21
VIII.3. Proposition 23 : Soutenir les échanges universitaires dans le cadre de la solidarité internationale.....	21
VIII.4. Proposition 24 : Accès aux soins grâce à la solidarité internationale.....	22
IX. Proposition 25 : Mission et innovation des complémentaires santé pour un meilleur système de santé.....	23
X. Les suites à donner à la Conférence Citoyenne sur les solidarités et l'entraide.....	25



## I. PREAMBULE

La Fédération Nationale de la Mutualité Française a confié à Res publica l'organisation d'une Conférence citoyenne composée de 70 membres, tirés au sort dans la population générale. Les membres de la Conférence illustrent, ensemble, la diversité de la population française relativement aux critères suivants : le genre, l'âge, le niveau de formation, la région et le type d'environnement (rural, périurbain et urbain).

Les membres de la Conférence Citoyenne se sont réunis durant trois week-ends (8, 9 et 10 octobre, 6 et 7 novembre, 4 et 5 décembre 2021) pour répondre à la question suivante :

*« A quelles conditions l'aide et l'entraide peuvent-elles nous permettre de renforcer les solidarités et le lien social entre nous tous ?*

*Quelles formes doivent prendre l'aide et l'entraide pour atteindre ces objectifs ? »*

Ils ont également assisté à deux webinaires le 21 octobre et le 15 novembre 2021.

Ces trois week-ends, complétés par les intersessions, ont permis aux membres de la Conférence de rencontrer une trentaine d'intervenants spécialistes des solidarités, de l'aide et de l'entraide. Leurs échanges ont été riches et intenses tout au long des week-ends, mais également entre les sessions à travers la plateforme Jenparle.

Le texte qui suit a été rédigé les 4 et 5 décembre par les membres de la Conférence Citoyenne.



## II. LES AMBITIONS DE NOTRE CONFERENCE CITOYENNE

Nous observons une richesse d'initiatives existantes de solidarité, d'aide et d'entraide, dont le but est de favoriser entre autres la cohésion sociale, le bien-être collectif, l'inclusion des personnes isolées, la lutte contre la précarité, etc. Cependant, nous constatons également que notre société est de plus en plus centrée sur l'individu, ce qui a pour conséquences négatives : l'individualisme, la dégradation du lien social, un affaiblissement du sentiment de solidarité, etc. C'est dans cette optique que nous exposons ici nos ambitions et propositions.

Nous pensons que la solidarité, qu'elle soit de nature institutionnelle ou interpersonnelle, contribue à garantir une qualité de vie afin que chacun puisse satisfaire ses besoins primaires et vitaux (nourriture, santé, logement, éducation, ...) et trouver sa place dans la société (lien social, inclusion, ...).

Nous jugeons que la lutte contre la misère économique, sociale et éducative est nécessaire. Nous voulons donc qu'elle devienne une grande cause nationale à atteindre par le biais des actions de l'Etat, des entreprises et de la société civile.

Dans le cadre de cette lutte, un de nos objectifs est qu'il n'y ait plus de « laissés pour compte ». Nous considérons comme « laissée pour compte » toute personne ne bénéficiant pas des actions mises en place dans le cadre de la solidarité institutionnelle (exemple : toutes les personnes de moins de 25 ans n'ont pas droit au Revenu de Solidarité Active, taux très élevés de non-recours aux aides, etc.).

Tout comme la fraternité fait partie de la devise républicaine, nous affirmons que la solidarité doit s'intégrer à nos valeurs communes. Pour cela, elle doit être inculquée (par l'enseignement et/ou l'éducation), pratiquée et vécue au quotidien en encourageant l'engagement dans des actions d'aide et d'entraide, afin que la solidarité se réalise pleinement.

Par ailleurs, la solidarité organisée (Etat, puissance publique, associations) ne peut se déployer que si les individus ont confiance en un système dont le fonctionnement et les objectifs correspondent aux attentes et besoins des citoyens.

De même, nous constatons que nos institutions souffrent d'un manque de participation des citoyens dans les débats et décisions qui les concernent. Nous souhaitons la mise en place d'une démocratie plus participative à tous les échelons de la gouvernance républicaine.

Nous pensons que le rôle de l'Etat est incontournable. Ce dernier doit participer à définir le cadre de la solidarité (lois, contrôles, subventions, informations ...) afin de s'assurer de la diversité et de l'efficacité des actions portées par la société civile.

En outre, les solidarités étatiques doivent être renforcées et non réduites. Le soutien financier important de la puissance publique au tissu d'associations est fondamental pour que personne ne soit abandonné par la société.

Enfin, les enjeux sociétaux et environnementaux actuels et futurs imposent que la solidarité dépasse le cadre national.



La solidarité s'organise au niveau national, mais elle a aussi une portée universelle. Pour être efficace, il faut que le devoir de solidarité soit repris et soutenu par les organisations qui dépassent le cadre des Etats (Union Européenne, Organisation des Nations Unies, etc.).



### **III. FAIRE DE L'ENTRAIDE UNE VALEUR A TRANSMETTRE ET FAIRE DU LIEN SOCIAL UNE CAUSE NATIONALE**

#### **III.1. Proposition 1 : Lutter contre l'isolement social, toutes générations confondues**

Le nombre de personnes en isolement social est en constante augmentation. Cela touche, quel que soit le niveau social d'origine :

- Les personnes âgées,
- Des personnes de plus en plus de jeunes,
- Les personnes en grande précarité, notamment les personnes sans domicile fixe (SDF),
- Les majeurs qui avaient été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE),
- Les familles monoparentales,
- etc.

Cela constitue une nouvelle forme de misère contre laquelle il faut lutter. Nous considérons qu'il faut développer de nouvelles formes de lien social afin que chacun puisse tisser suffisamment de relations de qualité. Ces relations doivent permettre à chacun d'être reconnu en tant que personne ("je compte pour quelqu'un"), de se sentir en sécurité ("je peux compter sur quelqu'un") et de pouvoir participer à la société ("quelqu'un compte sur moi").

Nous proposons de faire de la lutte contre l'isolement social, une grande cause nationale.

Le degré d'isolement devrait être mesuré. Des outils devraient nous permettre de suivre son évolution pour vérifier que la situation s'améliore. Si ces outils existent, ils doivent être davantage communiqués.

Nous proposons qu'une charte universelle promeuve la lutte contre l'isolement social. Nous souhaitons que la FNMF et les mutuelles s'investissent dans ce champ d'actions en devenant des ambassadeurs de cette charte sur tout le territoire.

Pour réduire l'isolement en créant du lien social, il est essentiel de disposer de lieux de rencontres. Ces lieux stratégiques permettraient de favoriser les interactions sociales entre des personnes de milieux et d'âge différents. Ces espaces doivent être accessibles, identifiés par tous les habitants et bénéficier d'une forte communication (par exemple : les tiers lieux, les maisons des associations, les bars associatifs, les cyber bases, les lieux communaux accueillant des événements, etc.)

Nous affirmons qu'il est important de veiller les uns sur les autres. Ceci passe notamment par le fait de retrouver ou de créer du lien de proximité. Par exemple, nous proposons l'organisation d'actions de type "voisins solidaires". Cela viendrait renforcer les mesures institutionnelles déjà existantes.



Nous trouvons qu'il est essentiel que toute personne puisse avoir accès à des solutions de déplacement, afin de réduire l'isolement social. L'accès à la mobilité peut par exemple se faire via les taxis solidaires, le covoiturage bénévole, etc.

Les personnes âgées sont une population fortement touchée par l'isolement social, les jeunes constituent également une population à risque. Nous pensons qu'il faut leur permettre d'accéder plus facilement à diverses formes de soutien psychologique.

Nous pensons qu'il est important d'encourager les échanges intergénérationnels pour que chacun partage son expérience de vie avec l'autre. Cela contribuerait à rompre l'isolement.

Nous recommandons à la FNMF et aux mutuelles de contribuer de façon active à toutes ces actions.

### **III.2. Proposition 2 : Permettre l'éveil à l'entraide en milieu scolaire**

Le cercle familial est fondamental pour développer l'expérience de la solidarité. Il joue un rôle d'initiateur et d'activateur qui prévaut dans les premières années de l'enfant. En outre, il est important de valoriser la réussite collective et l'entraide dans le système éducatif.

Nous estimons que l'apprentissage de l'entraide doit être intégré dans le cursus scolaire au même titre que les apprentissages fondamentaux. En effet, c'est à l'école que les vertus de tolérance, de respect, d'entraide et d'écoute des autres doivent être relayées ou introduites chez les jeunes citoyens, contrairement au modèle actuel basé sur la concurrence entre les élèves.

Pour cela, nous souhaitons inscrire le lien social et l'entraide comme module obligatoire à tous les niveaux de l'enseignement en s'appuyant sur les expériences du terrain (témoignages, stage solidarité en troisième, projet solidaire en primaire, action/atelier solidaire, etc.), en faisant évoluer les cours d'éducation morale et civique vers des cours d'éducation citoyenne et solidaire et en proposant des activités physiques et sportives qui éveillent aussi à l'entraide.

Nous trouvons important que les parents s'investissent dans la scolarité de leurs enfants. Aussi, nous proposons d'améliorer, de développer et de renforcer le lien parents/école. En effet, il est constaté que les associations de parents d'élèves rencontrent des difficultés à mobiliser. Afin de permettre que le temps éducatif des parents en lien avec l'éducation scolaire de leurs enfants soit facilité, il convient de reconnaître leur participation et investissement à la vie scolaire par un congé valorisé auprès de l'employeur (cf. la Proposition 7 ci-dessous).

Nous trouvons important que les enfants en situation de handicap puissent suivre leur scolarité parmi tous les autres enfants dans de bonnes conditions pour tous. Aussi, nous proposons de rendre concret et d'appliquer le concept d'égalité des chances (Loi du 11 février 2005), afin de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire. A cet effet, il est important de réduire les délais d'examen des dossiers



spécifiques d'enfants porteurs de handicaps. Il faut que ces enfants soient traités de manière prioritaire.

De plus, nous proposons de créer un nombre de postes suffisant d'Auxiliaire à la vie scolaire et d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap afin d'éviter la déscolarisation, même temporaire. Il s'agirait de mettre en application la formation obligatoire de ces agents au sein de l'éducation nationale. Nous proposons à la FNMF de mener une étude sur le sujet.

### III.3. Proposition 3 : Réduire la fracture numérique

Nous ne sommes pas égaux face à l'utilisation des outils numériques :

- Sur un plan social : il y a des difficultés d'accès, 14% des citoyens n'ont ni tablette, ni smartphone, ni ordinateur et des territoires sont encore en zones blanches avec une absence de couverture par les réseaux téléphoniques et internet.
- Sur un plan générationnel, ce qu'on appelle l'illectronisme ou l'illettrisme numérique : 38 % des usagers manquent d'au moins une compétence numérique de base et 2 % sont dépourvus de toute compétence. Ainsi, l'illectronisme concerne 17 % de la population (source : Insee 2019).

Nous proposons que la FNMF et les mutuelles soutiennent les actions suivantes :

- Inscrire une action d'échange de compétences entre juniors et seniors, à travers une plateforme de mise en relation des deux catégories. Par exemple, du soutien scolaire contre du soutien à la prise en main du numérique.
- Réduire la fracture numérique par la mise à disposition de matériel d'accompagnement dans toutes les mairies, sur le modèle des Maisons France Service.
- Enrichir et soutenir les outils d'accompagnement comme la plateforme solidarité-numérique.fr. Elle n'est aujourd'hui pas assez connue et pourrait être dédiée au combat contre l'illectronisme.
- Inciter les institutions étatiques et les collectivités à s'engager pour offrir des cours d'informatique et des outils numériques aux citoyens.

### III.4. Proposition 4 : Développer et accompagner le lien social en prison

L'administration pénitentiaire et son fonctionnement sont méconnus des citoyens français. L'incarcération est un facteur important d'isolement social ; en France 61 000 personnes sont incarcérées, dont au moins un tiers pour des peines inférieures à un an. Seulement 28% d'entre elles pratiquent une activité au sein des prisons. Or, l'activité est un facteur de socialisation qui permet de limiter l'impact psychologique de l'isolement. Elle contribue à



l'acquisition d'un revenu et permet à la personne concernée, parfois en rupture scolaire et/ou professionnelle, d'acquérir une qualification.

Nous souhaitons que la FNMF et les mutuelles soutiennent le mouvement des entreprises et des institutions publiques qui s'investissent pour favoriser le lien social et les activités solidaires au sein des prisons et l'insertion des personnes sortant de prison.

Nous proposons que les entreprises interviennent plus massivement en détention dans des « concessions<sup>1</sup> » qui permettent de proposer du travail aux personnes détenues. Elles peuvent également prendre en charge ce public dans le cadre de leur aménagement de peine, facilitant ainsi son accès à l'insertion. Il est donc indispensable de sensibiliser les entreprises et de les accompagner dans la mobilisation en faveur des personnes détenues.

Nous proposons de faciliter l'accès aux emplois et à la formation en interne des collectivités et des établissements publics pour les personnes sortant de prison (Exemple : dans les groupements hospitaliers, formation premiers secours 1-2, formation de brancardage, etc.).

Dans le domaine de la santé des personnes incarcérées, nous proposons que la FNMF et les mutuelles s'investissent en faveur de l'information et l'accès à la santé, en créant un organe de contrôle des conditions de vie en détention, en complément de l'existant (Observatoire des prisons, contrôleur général des lieux de privations de liberté).

---

<sup>1</sup> Les concessions sont les ateliers dans les prisons.



## **IV. CREER DU LIEN ENTRE LES AIDES ET LES PERSONNES QUI AIDENT**

### **IV.1. Proposition 5 : Développer des actions solidaires valorisantes pour les aidés**

Nous considérons que les aides financières ne suffisent pas à améliorer l'image que certains aidés peuvent avoir d'eux-mêmes, notamment en référence à la notion d'assistanat. Certains d'entre nous<sup>2</sup> pensent que des personnes aidées peuvent avoir un sentiment d'infériorité vis-à-vis des institutions et se sentir victimes de "violences institutionnelles". Certains d'entre nous pensent aussi que l'entraide et la solidarité impliquent la réciprocité.

Nous souhaitons que les actions citoyennes permettent aux personnes aidées d'être reconsidérées, valorisées, de gagner en confiance, de recréer du lien, de se reconstruire et de se réinsérer dans la société via la mise à disposition de leur temps. Ce temps d'action aura une valeur intrinsèque non marchande car la relation se situera dans le cadre de la réciprocité, ce qui définit historiquement la solidarité.

Ainsi, certains membres de la Conférence citoyenne proposent que, sur la base du volontariat, les personnes bénéficiaires d'aides puissent consacrer du temps à la réalisation d'une action citoyenne.

### **IV.2. Proposition 6 : Faciliter le recours aux aides**

Des initiatives associatives et des mesures étatiques existent mais l'information n'atteint pas les personnes en isolement social qui pourraient en bénéficier, malgré l'existence de la plateforme <https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr>. Partant de ce constat sur l'importance du non-recours, il nous paraît nécessaire d'en augmenter la visibilité par un accompagnement humain et administratif par les acteurs tels que les services sociaux, les associations, institutions et par une campagne de communication (utilisant par exemple : les sms, les mails, la presse locale, l'affichage officiel et publicitaire).

Partant du second constat qu'il y a des inégalités face au numérique et aux situations personnelles particulières, nous proposons de faciliter l'accès au numérique (voir Proposition 3, ci-dessus).

---

<sup>2</sup> La formule « certains d'entre nous » utilisée dans ce texte, signifie que tous les membres de la Conférence citoyenne ne partagent pas le point de vue exprimé.



### IV.3. Proposition 7 : Encourager les actes personnels désintéressés de solidarité, soutenir les personnes qui souhaitent s'engager

Partant du constat que les bénévoles et les citoyens qui souhaitent s'engager pour la solidarité ont besoin de soutien financier et de temps, nous proposons la mise en place d'un congé "solidaire".

A l'instar du congé sabbatique ou du mécénat de compétence, ce congé permettrait d'autoriser systématiquement le travailleur à déroger à son obligation d'exclusivité d'employeur. Sa durée pourrait aller jusqu'à 12 mois.

Ce congé servirait à réaliser un projet d'entraide (par exemple : la création d'une association, la création / participation à une œuvre humanitaire) et soutenir les aidants.

Ce congé devrait être rémunéré sur une base forfaitaire à déterminer et serait financé à défaut par l'Etat. La différence entre son salaire actuel et la rémunération issue de son congé solidaire serait supportée par le preneur du congé. Cette rémunération vise à encourager l'action personnelle désintéressée, elle ne doit pas constituer ou détourner la motivation.

Nous proposons également, en plus de la journée de solidarité existante, de **créer une journée supplémentaire « J'aide, j'agis »**. A la différence de la journée existante, cette journée permettrait aux personnes de s'investir dans une action associative et solidaire. La date de cette journée ne serait pas fixe mais répartie équitablement dans le calendrier afin que toutes les associations puissent en bénéficier.

### IV.4. Proposition 8 : Créer un revenu de subsistance pour tous

Nous considérons que les minima sociaux ne couvrent pas les besoins minimums pour vivre dignement, d'une part et, d'autre part, que de nombreuses personnes ne perçoivent même pas ces aides sociales (non-recours). Par ailleurs, nous considérons qu'un trop grand nombre de personnes qui travaillent ne bénéficient pas non plus d'un revenu décent (« travailleurs pauvres »).

Nous pensons que la collectivité, sous l'égide de l'Etat, doit créer les conditions permettant à tous de vivre dignement, en couvrant les besoins essentiels en matière d'alimentation, de logement, d'énergie, d'habillement, de santé, de télécoms et de déplacement de proximité. L'ensemble de ces besoins représente un montant supérieur aux minima sociaux actuels.

Quelle qu'en soit la forme, nous pensons que les minima sociaux doivent être évalués de manière à couvrir ces besoins essentiels.

Une partie des membres de la Conférence citoyenne pense pertinent de mettre en place un revenu de subsistance pour tous, mais cette proposition de revenu de subsistance ne fait pas consensus entre nous : certains s'y opposent, considérant qu'elle coûtera cher et ne



permettra pas de résoudre totalement le problème du logement (du fait du manque de logement, notamment).

Nous avons débattu de plusieurs formes possibles de revenus de subsistance :

1. Certains d'entre nous recommandent la mise en place d'un revenu universel versé sans condition, excepté la résidence légale sur le territoire français. Deux modalités de fonctionnement sont possibles :
2. Soit ce revenu est un revenu de base universel qui s'ajoute aux revenus existants,
3. Soit il remplace les revenus existants jusqu'à sa valeur (par ajout d'une tranche fiscale initiale).
4. D'autres membres de la conférence préféreraient que le revenu minimum de subsistance soit réservé aux personnes précaires et s'opposent en cela au caractère inconditionnel de ce revenu universel. Ils proposent ainsi de mettre en place un dispositif qui permette à tout résident légal de bénéficier d'un revenu minimum de subsistance correspondant aux besoins essentiels définis ci-dessus.
5. Certains membres proposent la place d'un salaire à vie basé sur les compétences ; cela permettrait de sortir de la version capitaliste des aides.

Nous formulons ces propositions pour :

- Prévenir et réduire la grande précarité,
- Maintenir la cohésion sociale,
- Limiter la peur du déclassement social,
- Supprimer le non-recours à la source,
- Supprimer, par l'universalité du dispositif, l'étiquette « d'assisté social », source de discrimination (« bénéficiaire RSA », « allocataire C2S », etc.).
- Exprimer la solidarité et la fraternité de la société.

Par ailleurs, nous considérons que l'assurance de bénéficier d'un revenu minimum de subsistance – quelle que soit sa forme – permettrait de faciliter les comportements d'entraide, de renforcer l'engagement associatif, de stimuler l'initiative individuelle dont la création d'activité.

Notre conviction est qu'un revenu minimum permettant réellement la subsistance de chacun et chacune d'entre nous générera à la fois un développement de l'activité économique et donc des rentrées fiscales et limitera nombre de dépenses (sociales, de santé, d'insertion ...), ce qui rendra son financement possible.

Nous recommandons à la Mutualité Française de défendre auprès des pouvoirs publics l'alignement des minima sociaux sur le niveau des besoins de subsistance définis plus haut et de prendre les initiatives qui permettront de réaliser les études de faisabilité relatives au revenu de subsistance, conditionnel ou non.



## **V. SOUTENIR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, VIVIER DE SOLIDARITE**

### **V.1. Proposition 9 : Apporter un soutien financier aux associations en lien avec la solidarité**

Les associations solidaires bénéficient depuis de nombreuses années d'aides par le biais de subventions publiques, de dons privés et individuels. Celles-ci présentent désormais des limites. Force est de constater que les petites associations, contrairement aux grosses, ont une méconnaissance de l'ensemble des mécanismes leur permettant de lever des fonds publics.

L'ensemble des budgets publics alloués aux associations n'est pas utilisé dans sa totalité. Il faudrait donc inciter et accompagner les petites associations à y avoir recours.

Nous avons fait le constat durant cette Conférence que la société actuelle a tendance à beaucoup s'appuyer sur les solidarités privées et individuelles en ce qui concerne le soutien financier aux associations. Certains d'entre nous pensent que le soutien financier public doit être plus important tandis que d'autres pensent qu'il est suffisant.

Il faut confirmer les investissements et les initiatives privés par une action de l'Etat et des mutuelles. Nous demandons qu'il y ait plus de financement de la part des mutuelles et complémentaires santé (assurances privées) envers les associations. Nous leur demandons donc de reverser une partie significative de leurs bénéfices sans augmenter les cotisations. Nous ne sommes pas là pour définir ce montant mais nous pensons qu'une dotation autour de 0.5% des bénéfices donne une indication de la participation suggérée. Cette dotation sera perçue positivement par le public et améliorera la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) de celles-ci, en lien avec leur rôle d'acteur de bienveillance de la société civile.

Certains d'entre nous restent sceptiques quant à la volonté des mutuelles et complémentaires santé de s'engager dans cette démarche et attendent donc une action significative de leur part.

Afin d'assurer la pérennité financière des associations, il nous semble opportun d'élargir les missions d'accompagnement des maisons des associations ou du Dispositif local d'accompagnement (DLA) sur la partie gestion budgétaire.

Pour évaluer la bonne utilisation des fonds et encourager les dons, nous préconisons qu'une publication annuelle de leurs comptes soit obligatoire pour toute association recevant des subventions.



## V.2. Proposition 10 : Renforcer la collaboration entre les associations

Actuellement, sur certains territoires, des associations mènent des actions similaires. Favoriser les échanges inter-associatifs étendrait les champs des possibles. Il faudra toutefois être vigilant sur le fait que chaque association ne devra pas perdre en autonomie et en liberté.

Pour les territoires ne disposant pas de Maisons des associations, nous proposons la création d'un tiers lieu accessible à l'ensemble des acteurs associatifs mis à disposition par les collectivités territoriales. La finalité étant de favoriser la collaboration entre les différentes associations existantes.

## V.3. Proposition 11 : Valoriser et communiquer autour des actions associatives solidaires

La valorisation des actions des associations solidaires est un vaste sujet de réflexion. Les associations et initiatives de solidarité ne peuvent pas mobiliser les personnes intéressées pour aider si ces dernières ne connaissent pas les associations. La communication et l'information sont importantes pour renforcer la solidarité entre nous tous.

Le coût de la communication représente une partie non négligeable du budget des associations. Nous proposons à la FNMF et aux mutuelles d'apporter leurs savoir-faire aux associations souhaitant améliorer leur communication à destination du public en leur offrant une aide pour une meilleure visibilité.

Nous suggérons une refonte de l'interface du RNA (Répertoire national des associations) visant à rendre plus accessible les données et les actions solidaires de manière locale ou nationale. Il pourrait être exploité par le gouvernement ou un tiers pour créer un annuaire mis à jour régulièrement. Cette refonte pourrait encourager les initiatives citoyennes de proximité.

Le Conseil départemental a la charge de la solidarité (pas seulement du RSA mais aussi de l'action sociale en faveur de l'enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées). A ce titre, le département travaille et connaît les associations locales. Les collectivités locales pourraient servir de relais pour recenser les associations et les actions citoyennes sur leurs territoires.

Les associations siègent dans différentes instances institutionnelles. Nous souhaiterions que toutes les associations solidaires puissent faire entendre leur voix au niveau national que ce soit via le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ou d'autres instances.



## V.4. Proposition 12 : Soutenir le bénévolat pour soutenir les associations

Les associations sont en première ligne dans les actions de solidarité et d'entraide. Elles sont au contact direct de la population ce qui leur permet de cibler, prioriser et répondre de manière plus rapide et efficace aux besoins réels de la population.

Nous constatons le risque de la diminution du nombre de bénévoles par manque de temps et de disponibilité et de la difficulté à recruter de nouveaux bénévoles.

Notre objectif est de soutenir efficacement les personnes bénévoles engagées dans des associations et que l'engagement bénévole soit reconnu d'utilité sociale.

Nous proposons d'instaurer un statut protecteur pour les bénévoles associatifs qui leur offrirait :

- La reconnaissance du temps bénévole pour les droits à la retraite et au chômage,
- Le droit à la formation. Cela existe déjà dans les grandes associations, il faudrait la généraliser aux plus petites,
- Le droit à la reconnaissance des compétences.

Il existe aujourd'hui des dispenses de temps de travail pour différents motifs (représentation syndicale, politique, jury d'assise, réserviste, etc.) et des formations sont proposées aux salariés ; mais il n'y a pas de temps de prévu pour favoriser le bénévolat. Nous proposons de créer une dispense de temps pour engagement bénévole et solidaire ou un droit au temps « engagement bénévole et solidaire », qui permettrait à une personne de se libérer de son emploi pour un temps donné. Pour cela, il pourrait être intéressant de transposer l'idée du mécénat d'entreprise pratiqué par certaines entreprises.

Nous proposons d'offrir le choix aux salariés d'utiliser une partie de leur CPF (Compte personnel de formation), soit pour du temps bénévole ou soit sous forme de dons financiers directs aux associations.

Afin de pallier le manque de bénévoles, nous proposons de renforcer l'utilisation de la plateforme <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> pour que le vivier de personnes solidaires soit toujours alimenté.



## **VI. LA CONFIANCE DANS LE SYSTEME POLITIQUE, SOCLE DE LIEN SOCIAL**

### **VI.1. Proposition 13 : Renforcer la confiance dans les institutions pour renforcer la solidarité**

Nous considérons que la confiance dans les institutions de notre pays (le système démocratique, la représentativité et le comportement des élus, la qualité des décisions publiques, etc.) doit être restaurée afin d'accroître la force du lien social et de permettre le développement d'une plus grande solidarité entre les membres de la société. Par exemple, le consentement à l'impôt est renforcé quand ceux qui le payent ont confiance dans l'utilisation qui en est faite.

Certains d'entre nous proposent quelques mesures qui seraient de nature à renforcer ou restaurer la confiance dans les institutions et donc renforcer le lien social, par exemple :

- L'exemplarité des élus,
- La transparence des décisions publiques,
- Un système de vote moins polarisant comme la proportionnelle ou le jugement majoritaire<sup>3</sup>,
- L'encouragement d'une participation citoyenne effective à la préparation et la prise des décisions publiques à tous les niveaux (du national au local),
- La mise en place d'un système plus efficace de contrôle citoyen de l'action des élus et des institutions dont ils ont la charge, c'est-à-dire au cours du mandat et pas uniquement à son échéance.

La complexité de l'organisation administrative (le millefeuille administratif) est de nature à limiter la confiance car sa complexité ne permet pas de comprendre comment fonctionnent les institutions et leurs relations aux citoyens ; cela limite l'accès aux droits et induit du doute et de la suspicion dans la réelle volonté politique d'aider les personnes qui en ont besoin.

### **VI.2. Proposition 14 : Harmoniser et simplifier la distribution des aides et allocations sociales**

---

<sup>3</sup> Le jugement majoritaire est un vote où chaque citoyen donne une note à chacun des candidats se présentant à une élection, afin de les classer en fonction de ses affinités. Cela permet l'expression d'une opinion plus nuancée que "oui" ou "non" (ou l'élimination par choix d'un seul candidat). Cela permet aussi de désigner, par le calcul d'une moyenne, le candidat remportant une majorité d'opinions positives. Dans ce cadre, le "vote utile" disparaît. La personne élue est réellement le choix de la majorité.



Actuellement, le millefeuille administratif se ressent négativement sur le versement des aides et allocations sociales. Ces démarches peuvent être lourdes et longues pour les personnes concernées, quand elles y ont recours. Pourtant, le service des impôts est capable, en fonction de chacune de nos situations individuelles, de calculer automatiquement le “montant à payer” et de simplifier cette transaction.

Sur le même principe, nous proposons de créer une « déclaration de solidarité harmonisée », dans laquelle chaque personne détaillerait sa situation individuelle afin d’obtenir un calcul automatique du “montant à recevoir” en fonction des différentes aides et allocations existantes débouchant sur un système de paiement unique.

Cette déclaration de solidarité harmonisée pourrait être réalisée sur un site internet de l’administration au même titre que les déclarations d’impôts. Le citoyen fournirait d’éventuelles pièces justificatives au même endroit, peu importe par quel organisme serait versée cette aide ou allocation. Les données devraient pouvoir être mises à jour dès que le citoyen vit un changement de situation, pour que le “montant à recevoir” soit adapté en temps réel à ses droits.

L’objectif de ce système est de simplifier, centraliser et automatiser. Le citoyen ne doit avoir qu’une seule démarche à faire, comme pour les impôts.



## **VII. UN SYSTEME ECONOMIQUE ET FINANCIER COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES**

### **VII.1. Proposition 15 : Créer des indicateurs économiques prenant en compte les richesses sociales**

Le système économique international est fondé sur un indicateur aujourd'hui dépassé, le Produit intérieur brut (PIB).

Si le PIB comptabilise toute forme de valeur ajoutée, y compris les accidents, il ne prend pas en compte les dégradations ou, au contraire, la création de valeur sociale et solidaire ; le travail fourni par les bénévoles dans les associations n'est pas comptabilisé à sa juste valeur. Seule la valeur ajoutée est considérée, pas la valeur d'usage ou sociétale. Ainsi, nous considérons que cet indicateur doit être modifié ou complété pour considérer la création de richesses du système de solidarité et d'entraide.

Nous proposons que d'autres indicateurs soient être inventés et démocratisés afin de rattacher la valeur économique des richesses produites à leur valeur d'utilité sociale et solidaire. Bien qu'il existe déjà des indicateurs comme l'Indice de développement humain (IDH), ceux-ci ne prennent pas en compte ces critères. Nous voulons donc privilégier un nouvel indicateur économique, le Produit de Bien-être Solidaire (PBS) qui pourrait comptabiliser par exemple :

- De manière positive :
  - Les actions associatives
  - La création de lien social
  - Le travail domestique et l'autoconsommation
  - Etc.
- De manière négative :
  - Le nombre de personnes isolées socialement
  - Le nombre de suicides et de burn-out
  - Le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté
  - Etc.

### **VII.2. Proposition 16 : Renforcer la fiscalité solidaire**

Aujourd'hui, les aides sociales et solidaires sont principalement financées par les cotisations sur les salaires. Nous proposons d'élargir ces moyens de financements en incluant d'autres sources telles que des taxes sur le portefeuille financier ou transactions boursières /



immobilières ; cela permettrait à la fois d'augmenter les moyens et de mieux répartir les prélèvements, donc d'être plus équitable.

Nous proposons de renforcer la CSG (Contribution Sociale Généralisée) en proposant de favoriser plutôt les taxations sur le capital que sur les revenus du travail. Pour certains, il faudrait distinguer le capital d'usage du capitale spéculatif et lucratif !

Par ailleurs, l'abondement fiscal de l'État pour la fiscalité solidaire devrait être le même pour tous les citoyens quel que soit leur niveau d'imposition (défiscalisation versus crédit d'impôt). Cette proposition ne fait pas consensus au sein des membres de la Conférence.

### **VII.3. Proposition 17 : Inciter à la Responsabilité sociale des entreprises**

La Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est une démarche dans laquelle les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités.

La RSE est une démarche vertueuse, obligatoire pour les grandes entreprises. Pour inciter toutes les entreprises à s'engager dans la démarche RSE, nous proposons de conditionner l'ensemble des aides publiques à l'adhésion à cette démarche. Il est important aussi de renforcer la surveillance du dispositif pour éviter les dérives purement marketing.

### **VII.4. Proposition 18 : Défendre une société du temps libéré**

S'engager dans des actions sociales et solidaires nécessite de le faire sur son temps libre. C'est potentiellement un frein à l'investissement, compte tenu des obligations (travail, famille...) et des ressources de chacun. Nous proposons donc d'obliger les employeurs à accepter de libérer du temps (x jours/an) de leurs salariés pour leur permettre de participer à des actions sociales et solidaires. Cela pourrait aussi encourager l'investissement personnel. Cette proposition vise à rendre possible et renforcer les propositions 7 et 12.

### **VII.5. Proposition 19 : Mieux inclure les personnes éloignées de l'emploi dans les entreprises**

Nous constatons que de nombreux facteurs éloignent de l'accès à l'emploi certaines catégories de la population. Nous proposons donc d'élargir le dispositif existant d'insertion des personnes en situation de handicap à toutes celles qui sont éloignées de l'emploi.



Ainsi nous proposons de mettre en place dans toutes les structures employeuses un accord d'entreprise incitant l'intégration de toutes les personnes éloignées de l'emploi<sup>4</sup>. Cet accord pourrait intégrer les mesures suivantes : ouverture de postes spécifiques, prise en charge financière de la formation, co-prise en charge de la rémunération, adaptation du poste, co-accompagnement par une structure adaptée pour l'intégration de la personne nouvellement embauchée dans un objectif de rendre l'emploi pérenne.

Une expérimentation appelée « Territoire zéro chômeur longue durée » nous paraît être une bonne initiative à développer. Nous proposons de l'élargir à l'ensemble des profils éloignés de l'emploi et de l'essaimer sur tous les territoires.

---

<sup>4</sup> Nous ne précisons pas le terme « personnes éloignées de l'emploi » pour éviter l'exclusion d'une partie de la population.



## VIII. LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale est une action au bénéfice des peuples des nations étrangères via des mécanismes d'aide et d'entraide. En premier lieu, nous pensons que la solidarité commence à l'échelle nationale, ensuite européenne puis mondiale. En second lieu, nous observons que la solidarité internationale peut faire l'objet d'ingérence de la part des pays : c'est un risque dont il faut combattre les conséquences. La solidarité internationale doit être au bénéfice désintéressé des peuples et de leur liberté.

Nous pensons que les situations suivantes peuvent donner lieu à des actions de solidarité internationale :

- Disparités entre nations au sujet de l'accès aux soins
- Conflits dans plusieurs régions du globe
- Bouleversements climatiques
- Immigration économique
- Futurs épisodes de migrations climatiques
- Futures pénuries de ressources naturelles

### VIII.1. Proposition 21 : Asile climatique et solidarité climatique

Nous souhaitons qu'une réflexion soit lancée sur la création d'un asile climatique et d'un statut de réfugié climatique pour mieux anticiper les situations critiques à venir. A notre connaissance, il n'y a actuellement aucune initiative mise en œuvre sur cette problématique.

### VIII.2. Proposition 22 : Financement et coopération associative de la solidarité internationale

Etant donné que la solidarité institutionnelle à l'échelle nationale est déjà présente en France via l'impôt, nous proposons d'étendre cette solidarité pour des actions humanitaires dans les pays qui en ont besoin. Certains citoyens de la conférence proposent ainsi de renforcer le financement de la solidarité internationale en mobilisant l'impôt, sans en créer de nouveaux.

Nous proposons de favoriser l'aide directe d'associations françaises envers des associations internationales pour éviter la corruption dans les pays aidés au niveau national. C'est-à-dire qu'il faudrait un schéma d'aide plus direct et horizontal, sans intermédiaires gouvernementaux. Les aides, financières et matérielles, serviront directement les associations locales.



### **VIII.3. Proposition 23 : Soutenir les échanges universitaires dans le cadre de la solidarité internationale**

Nous considérons que les échanges universitaires et ensuite l'aide internationale sont des enjeux fondamentaux de solidarité. A ce titre, nous proposons de renforcer les programmes universitaires et publics d'échanges éducatifs vers l'Europe et le monde entier.

Nous proposons aussi de faciliter l'accès aux universités françaises pour les étudiants étrangers.

La solidarité internationale ne devrait pas se réduire à de seules aides financières mais aussi contribuer à renforcer l'acquisition de compétences et de savoirs. Outre les échanges universitaires dont nous proposons le développement, nous proposons aussi que des programmes soutiennent les étudiants étrangers qui ont étudié en France et font le choix de retourner dans leur pays d'origine afin de développer des projets professionnels bénéficiant à tous.

Nous pensons que c'est une chance pour la France de renforcer la francophonie et de partager ses savoirs.

Enfin, il faut aussi revaloriser les diplômes étrangers pour ceux et celles qui viennent travailler en France, avec une mise en place de passerelles et des tests de compétences.

### **VIII.4. Proposition 24 : Accès aux soins grâce à la solidarité internationale**

Il est important de construire une relation durable et solidaire entre les États afin de faciliter l'accès aux soins pour les populations les plus démunies. Par exemple, dans la période actuelle de pandémie, nous considérons qu'il est important de partager équitablement les vaccins avec tous les pays qui ont du mal à s'approvisionner en vaccins contre le COVID-19. Cela aura comme impact un meilleur contrôle et favorisera reculer de l'épidémie dans le monde.



## **IX. Proposition 25 : MISSION ET INNOVATION DES COMPLEMENTAIRES SANTÉ POUR UN MEILLEURE SYSTEME DE SANTÉ**

En France, un système mixte public / privé assure les remboursements de santé. Même si ce système a fait ses preuves jusque-là, il reste néanmoins perfectible, car :

- La complexité du système entre carte vitale, carte mutuelle, dossier médical partagé, le compte AMELI, etc. participent à l'incompréhension générale de son fonctionnement.
- Dans le cadre des affections de longue durée (ALD), les nombreuses dépenses connexes ne sont ni prises en charge par l'assurance maladie, ni par les mutuelles et les complémentaires santé.
- L'assurance maladie ne rembourse pas aujourd'hui différents types de soins : l'homéopathie, les consultations individuelles de psychothérapie, les médecines alternatives, etc. Tous les membres de la conférence ne sont pas d'accord sur l'efficacité et donc sur le remboursement de ces soins. Par exemple : les Caisses primaire d'assurance maladie de 4 départements testent la prise en charge à 100% des consultations chez des psychologues agréés pour les personnes de 18 à 60 ans inclus.
- Le système de tarification des mutuelles et des complémentaires santé n'est ni solidaire ni équitable (exemple : tarifs par tranche d'âge).
- Le financement de la Complémentaire santé solidaire (C2S) par une taxation des mutuelles et des complémentaires santé ne nous semble pas équitable.
- 5% de la population ne dispose pas de mutuelle santé ni de complémentaire santé. Il y a des zones grises (personnes au chômage ou en fin de droits, transition entre la fin des études et l'entrée dans la vie active, etc.) pour lesquelles il n'existe pas de réponse de prise en charge des dépenses. Le coût d'une assurance santé ou d'une mutuelle sont, pour certains, prohibitif.
- Une partie des membres de la Conférence ne comprend pas la différence entre l'assurance maladie et les complémentaires santé. Ils trouvent qu'un système à 2 composantes n'est pas égalitaire. Le zéro reste à charge n'est pas connu de tous.

Les actions que nous proposons :

1. Dans une optique de simplification du système, moderniser la carte vitale en carte universelle de santé (assurance maladie + mutuelle + dossier médical partagé etc.).
2. Prendre en charge les personnes en zone grise avec la Complémentaire santé solidaire (C2S) immédiatement et sans délai administratif.
3. Étendre le financement de la C2S à d'autres acteurs que les mutuelles de santé.
4. La FNMF et les mutuelles doivent trouver un accord avec l'Assurance maladie pour la prise en charge des consultations chez les psychologues.
5. Les médecines alternatives doivent faire l'objet d'une prise en charge avec une étude préalable d'efficacité.
6. La tarification des mutuelles doit être revue afin de neutraliser les inégalités. Certains proposent une tarification basée sur les revenus et non l'âge, mais cette modalité n'est pas partagée par tous les membres de la Conférence.



7. Systématiser pour les personnes en ALD (Affection de longue durée) la prise en charge des frais connexes (esthétique, accompagnement psy, etc.).
8. Supprimer les délais de prise en charge lors de changement de statut (passage de fin de droit de chômage – allocation de recherche d'emploi ou allocation spécifique de solidarité – au RSA, indépendants qui ne peuvent pas cotiser pour leurs retraites).
9. Vendre à l'unité les médicaments pour mettre un stop au gâchis. Certains membres de la Conférence ne partagent pas cette idée, cependant.
10. Encourager les mutuelles à proposer à leurs clients la règle de l'arrondi solidaire. Tous les membres de la Conférence ne sont pas d'accord d'ajouter cette complexité administrative.
11. Certains membres proposent de nationaliser les mutuelles et complémentaires santé en demandant à l'Assurance maladie de tout prendre à 100% en regroupant un grand service de santé qui englobe tout le système. Cette idée présente des risques pour certains membres de la Conférence : des prothèses et des soins ne seraient plus remboursés complètement.
12. Certains membres de la Conférence demandent à rendre obligatoire la souscription à une complémentaire santé. D'autres pensent que cela doit rester un choix personnel. Dans le cadre des mutuelles d'entreprises et pour les salariés éligibles, chacun doit disposer de la liberté d'adhérer ou pas au contrat groupe en faisant le choix de souscrire son propre contrat individuel et non collectif.
13. Les mutuelles doivent mettre la prévention au cœur de leur métier.
14. La Conférence demande que tous les frais liés à l'hygiène intime (serviettes hygiéniques ; etc.) soient remboursés.
15. La Conférence demande aux mutuelles d'anticiper le développement de maladies liées au changement climatique : prendre les devants et aider à détecter ces maladies pour la prévention.
16. La FNMF et les mutuelles doivent encadrer les dépassements d'honoraires ou à défaut améliorer les prises en charge.



## **X. LES SUITES A DONNER A LA CONFERENCE CITOYENNE SUR LES SOLIDARITES ET L'ENTRAIDE**

Nous retenons la grande diversité des opinions et la richesse des débats qui ont abouti à plusieurs recommandations présentées afin de renforcer l'aide et l'entraide dans la société.

Nous sommes d'accord sur toutes les ambitions qui sont présentées dans le présent avis (lutter contre la précarité, favoriser l'inclusion des personnes isolées, faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs d'aides et d'entraides existants, etc.). Néanmoins, les solutions à mettre en œuvre pour atteindre ces ambitions étaient variées, diverses, multiples et ont parfois généré des désaccords entre nous.

Nous tenons à souligner que la qualité des échanges et des rédactions a été fortement impactée par le temps imparti à nos travaux. En effet, les 3 week-ends de rencontre ne nous ont pas permis d'approfondir nos débats autant que nous l'aurions souhaité. Nous avons dû entamer la rédaction du texte alors que de nombreux points de désaccord subsistaient. Nous déplorons d'avoir été pressés par le temps et d'avoir dû couper court à plusieurs débats qui, même s'ils n'auraient pas systématiquement abouti à un consensus, auraient mérité d'être clarifiés entre nous.

Nous comptons sur la mutualité pour traduire nos ambitions en actions concrètes et réalisables sans négliger les points de désaccord. Nous lui demandons aussi de porter auprès des institutions compétentes et des élus les propositions que nous avons formulées, dont la réalisation ne dépend pas directement de son action.

Nous souhaitons vivement que la Mutualité communique sur le travail réalisé et sur ce qu'elle en fera.

Certains membres de la Conférence souhaitent créer une association pour pérenniser cette réflexion et devenir une force de proposition.

\*\*\*

Ce texte a été adopté par les membres de la Conférence citoyenne lors d'un vote à bulletin secret. La question qui était posée était : « *Approuvez-vous le texte de l'avis que vous venez de rédiger ensemble ?* ». Sur 61 votants :

- 49 personnes ont voté « oui »,
- 5 personnes ont voté « non »,
- 6 personnes se sont abstenues (en votant à la fois « oui » et « non »),
- Il y a eu un bulletin nul.



## Nom des membres de la Conférence qui ont participé à la rédaction de ce texte<sup>5</sup> :

Josiane ARMAND  
Geraldine ARTAUD  
Ruth ATTAGBA  
Athmane AZAOUI  
Frédéric B  
Philippe BOUDHAU  
Françoise BOURBON-CHAPUIS  
Nicola B  
Anne-Marie CAILLET  
Michel CHAMBELLAND  
Jacqueline CHAUDOIT  
Yvon COLLIN  
Antoine DALLET  
Benjamin DELFORGE  
Christophe DEVOGHELAERE  
Kadiatou DIALLO  
Jocelyn D  
Thomas DUTOUR  
Mohamed E  
Jean-François ETIENNE  
Annie-Claude F  
Stéphane FRANCOIS  
Jean-François FUSTEC  
Hania GATI  
Nathalie G  
Romain GERGES  
Charlotte GESTER  
Tony GODET  
Audrey GODIN  
Anthony G  
Auria GOUEFFON

Dalila GREGOIRE  
Laurent GREGOIRE  
Maryam GUENOUNE  
Stéphane H  
Jamila HMDANE  
Christelle JABOT  
Élisabeth LABERGERIE  
Najad L  
Sabine L  
Sylvain LOMBARD  
Léa MARTY  
Sindou MEITE  
Cyrille MENARD  
Sheima MOHAMDI  
Youssou NDIAYE  
Khadidiatou NDIAYE  
Matheo NOGRAY  
Cédric NYETE EDIMO  
Leatitia Maylisse ONKONO  
Raphaël OTZENBERGER  
Ludovic PAO  
Roland PECCOUD  
Luis PEREIRA  
Soraya PINEL  
Younes RAFIKI  
Christophe ROUCH  
Emilie SAVIGNAT WAMENA OYALI  
Wilfried STIER  
Paul TCHOUMI

<sup>5</sup> Tous les membres de la Conférence, qu'ils l'aient approuvé ou non, n'ont pas souhaité que leur nom soit cité ici. Certains membres ont souhaité que seul leur prénom et l'initiale de leur nom de famille apparaisse.



# PLACE DE LA SANTÉ

Conférence Citoyenne

